

Vos questions / nos réponses

Entrée en Communauté Thérapeutique

Par [Hades](#) Postée le 30/12/2025 09:49

Le fait d'entrée en Communauté Thérapeutique, le résident est-il automatiquement en arrêt maladie ?

Mise en ligne le 12/01/2026

Bonjour,

Nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse.

A notre connaissance, l'arrêt maladie n'est ni une condition d'admission ni une obligation pour le résident qui a pour projet d'intégrer une communauté thérapeutique. Chaque situation individuelle fait l'objet d'une évaluation de ce qui sera le mieux pour lui.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la communauté thérapeutique que vous projetez d'intégrer afin de leur poser la question et de vous assurer des modalités d'admission.

Si vous souhaitez apporter des précisions à votre question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme et gratuite au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat via notre site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Bien cordialement
